

L'Heure Bretonne

DIRECTION, REDACTION, PUBLICITE

1, Rue d'Estrées
RENNES (BRETAGNE)
Téléphone : 61-80

JOURNAL BRETON HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS (BRETAGNE ET FRANCE) 3

Un an : 40 fr. ; 6 mois : 25 fr.

Changement d'adresse : 2 fr.

Chèque Postal : A. GEFYLOT, 25-29 Rennes.

Tant pis pour les finasseurs !

La Question Bretonne se traite en gros et non en détail

Tandis que les Provincialistes discutent sur des questions de détail

Le Problème Breton appelle une solution totale

Depuis que la fameuse réorganisation administrative est en cours, de nombreuses décisions ont été prises par les hauts fonctionnaires de Vichy, arrachant le pays de Nantes à la communauté bretonne : au point de vue administratif, en général, ainsi qu'au point de vue police, ravitaillement, organisation de la famille et de la santé, enfin tout récemment par l'organisation de grandes régions d'urbanisme.

Une attitude aussi manifestement contraire aux déclarations faites par le Maréchal Pétain au Maire de Rennes, en juin dernier, soulève de toutes parts en Bretagne des protestations, tantôt vives, tantôt désabusées.

Reconnaissons que ces protestations sont justifiées.

Certains de nos amis nous ont fait part de leur surprise de ne pas entendre la voix de l'« Heure Bretonne » se joindre à cet ensemble de réclamations.

Ce n'est pas par indifférence que nous gardons le plus souvent le silence au sujet des décisions arbitraires de l'administration vichyssoise à l'égard du territoire breton, mais parce que nous pensons que ces perpétuelles récriminations sont absolument inefficaces.

Car ce n'est pas au moyen de protestations émises sur des questions de détail, comme celle de l'organisation des grandes régions d'urbanisme, que le problème breton doit être abordé.

Ce n'est pas en obtenant satisfaction sur un point de détail, qu'il sera résolu.

Même si l'organisation de l'urbanisme avait reconnu l'intégrité de la Bretagne, en quoi la Question Bretonne aurait-elle avancé d'un pas ?

La Question Bretonne doit être examinée et résolue dans son principe et nous nous refusons absolument à nous laisser entraîner dans le maquis des décisions particulières où l'Administration veut nous entraîner, pour nous faire perdre de vue l'ensemble du problème breton.

Où bien le gouvernement est résolu à prendre le taureau par les cornes, à rompre avec 150 ans de jacobinisme et à donner à la Question Bretonne une solution totale, ou bien il continue à rechercher tous les faux-fuyants pour éviter de prendre une position définitive.

Pour notre part, nous sommes persuadés que c'est la seconde façon de faire qui est malheureusement celle adoptée par les bureaux de Vichy : car, il faut bien se persuader que les récentes mesures administratives prises à l'égard de la Bretagne, ont — POUR EUX —

LA DROLE DE REVOLUTION



« Carte d'avoine ! Carte de clous ! Après la drôle de guerre, quelle drôle de Révolution ! » semble dire à son client ce sympathique maréchal de Bretagne...

A propos d'un referendum Où l'on oublie le principal

Le gouvernement de Vichy organise un referendum sur les causes de la dénatalité en France. Ce concours d'un nouveau genre sera richement doté : en tout 400.000 francs de prix. Comme pour lancer une nouvelle marque de savon ou de cirage.

J'aurais volontiers sacrifié ma ration mensuelle de tabac pour connaître les causes invoquées par les concurrents si l'« Organisateur » n'avait délibérément réduit ces causes à quinze. Les voici :

1. — Les jeunes ménages préfèrent aller au cinéma ou faire de l'auto.
2. — Divorce possible sans enfant, difficile avec enfants.
3. — Absence ou insuffisance de religion.
4. — Réduction du train de vie lorsqu'il y a des enfants.
5. — Les jeunes coquettes redoutent de perdre leur ligne.
6. — Travail de la femme hors du foyer : magasins, usines, etc...
7. — Abandon des campagnes.
8. — Difficulté de loger une famille nombreuse.
9. — Les enfants coûtent trop cher.
10. — Crainte du partage de l'héritage et du morcellement des terres.

(Suite page 2.)

Terri ar gwall plegou

Eur gudenn'zo d'an nebeuta a zo an holl a-unvouez ganti : kudenn ar Brezoneg. Rampe eo an holl da lavarout hag adlavarout « Hep Brezoneg Breiz Ebel ! » Gras da-se, graet he deus hor yez eur c'hammed spontus warraok, abaoe eur bloaz : Brezoneg a vez klevet pep suu gant ar skingomzerez, skoliou diniver a zo bel digoret d'ar Brezoneg e pep korn eus ar vro evit ar vugale koulz hag evit ar re vras, moullet e vez Brezoneg kement ha ne oa ket gwelet biskoaz. War an hent mat eman ar Brezoneg. Daoust hag eo an trec'h ganimp ? N'eo ket c'hoaz siouaz ! Kalz a labour a chom dirazomp.

Ne gomzan ket eus al labour a zo kuset da benn abaoe ugent bloaz gant paotred Gwalarn, Studi hag Ober, Sav, Dihunamb, hag all. Al labour graet ganto a ziskouez anezo beza blenerien ampart, n'eus nemet kaout fizians enno, o leskel da laboural ha kerzout war an hent digoret ganto gwella ma c'hellomp. O labour a vo graet ha graet mat. Met ni, an holl Vrezonegerien, daoust hag a reomp hon tamm labour evel ma ra hor blenerien o hini ? Daoust hag hor yez he deus

lod en hor buhez bemdeziek evel a dlefe kaout ? evel a lavaromp he deus ?

Kalz re ac'hanomp, Breiziz vat ha Brezonegerien ampart lod anezo zoken, a ra c'hoaz eus ar Brezoneg evel eus danvez studi par d'an istor, d'an douaroniez pe d'ar bolitiker e-lec'h studia, komz pe skriva E Brezoneg war an istor, an douaroniez, ar bolitiker pe n'eus forz petra all a zo danvez hor micher pe hor c'hefridiou. Arabat e vefe ar Brezoneg eun danvez studi da lakaat en eur mirdi nemetken, ret d'ezañ beza ar benveg studia a implijomp benvez, n'eus forz petra a reomp. Komzomp Brezoneg, greomp gant ar Brezoneg « bepred hag e pep lec'h »... ha diwarbenn pep tra !

Ha kement-se n'eo ket uwalc'h c'hoaz. Ret eo d'imp lakaat ar re all da gomz Brezoneg ouzimp ! N'emañ ket ar Vrezonegerien bugaligo ken, bernloz tud o deus ezomm ac'hanomp : ar re a werz traou d'imp hag ar re a garfe hen ober, ar re a c'houlenn traou diganimp, hon arc'hant pe hon amzer. Ret e dlefe beza d'ezo holl gouzout hag ober gant ar Brezoneg.

(Da heulia er bajenn K.L.T.)

Après le "mouvement" préfectoral

La montagne accouche d'une souris... ou d'un serpent

Des communiqués officieux nous avaient avertis qu'un vaste mouvement préfectoral était imminent et devait affecter notamment une quarantaine de postes de la zone occupée. On avait même laissé entendre que ce mouvement apporterait de sensibles modifications dans le haut personnel administratif de la Bretagne. En fait, lorsque les décisions gouvernementales ont été connues, nous n'avons guère vu que le départ du célèbre préfet du Morbihan, couronné des lauriers de la bravoure et envoyé dans le Vaucluse.

(Suite à la 2^e page.)

DANS L'ANTRE DE M. ALTAZIN

Le Bureau National du Poisson au service exclusif des intérêts boulonnais

Nous avons déjà dénoncé la dictature boulonnaise exercée, grâce au Bureau National du Poisson, sur le monde de la pêche.

Apportons aujourd'hui à notre campagne quelques documents de choix.

Ils nous viennent de l'autre même de M. Altazin, seigneur et maître du B. N. P.

Ce sont les textes mêmes des affiches collées au dit Bureau National et dont les visiteurs du dictateur à la Poissonnerie peuvent se gargariser en attendant le « plaisir » d'être reçus par lui.

Voquez vous-mêmes :

I. — Les docteurs disent : pour votre santé mangez du poisson frais de Boulogne.

II. — Le poisson frais de Boulogne est un fortifiant pour les enfants, un reconstruit pour les convalescents.

III. — Le poisson de Boulogne vous est livré aussi frais en été qu'en hiver.

IV. — Le poisson de Boulogne débarqué hier vous est offert ici aujourd'hui.

V. — Les vitamines sont nécessaires à la vie, un poisson frais de Boulogne est riche en vitamines.

VI. — S'il est défendu de manger de la viande le vendredi, il n'est pas défendu de manger du poisson frais de Boulogne-sur-Mer tous les jours.

Comme vous le voyez, il n'y en a que pour Boulogne ; la réclame



Du beau travail à bord d'un chalutier de Lorient... du beau travail pour M. Altazin et les Boulonnais du B. N. P.

de Boulogne est admirablement faite. Car les autres ports sont oubliés : en particulier Lorient qui est tout de même pour quelque

chose dans la production actuelle du poisson.

Il nous semble cependant que M. Altazin n'a actuellement aucune juridiction sur le port de Boulogne qui est compris dans la zone interdite.

Cette juridiction ne s'étend, pratiquement, que sur les ports bretons et les ports de l'Atlantique comme La Rochelle, où la proportion des pêcheurs et mareyeurs bretons est respectable.

Autrement dit, le Boulonnais M. Altazin, promu au contrôle de la pêche et des pêcheurs bretons par la grâce du gouvernement de Vichy, entend mettre entièrement au service des intérêts boulonnais les ports et les pêcheurs bretons sans lesquels son Bureau National n'aurait aucune raison d'être.

Autrement dit, les Bretons servent une fois de plus de paillasse aux autres.

C. Q. F. D. J. L.

VOIR EN 3^e PAGE :

Le sort de l'agriculture bretonne est lié à celui de la marine marchande

Sous le signe de la Révolution Nationale

Engagé volontaire, blessé grièvement, un combattant breton se voit réclamer ... ses frais d'hospitalisation ! soit 1.986 f. 70

Avant la guerre, j'étais réformé... définitif. En 1938, au moment où Chamberlain éblouissait les Etats démocratiques de ses effets de parapluie, à l'heure où Daladier « sauvait » tous les jours le pays en radiodiffusant de sa voix pontifiante d'ivrogne ses présidentiels discours, je sentis gigner mon cœur de bon Français (fils, petit-fils et arrière-petit-fils d'autres braves gens

qui se sont tous plus ou moins faits dégligner « au service de la patrie », comme disait feu M. Barrès... Après maintes demandes sur papier ministre, maintes promenades

à mes frais dans les centres de réforme, j'ai obtenu péniblement l'honneur de « servir de rempart à la civilisation ».

Et le 2 septembre 1939, je « volais à la frontière » dans un wagon à bestiaux, en qualité de caporal au 6^e Régiment d'Infanterie coloniale.

Je n'écris pas ces lignes pour vous éblouir de mes hauts faits, mais vous verrez par la suite la nécessité de ces petites vantardises : j'ai été nommé caporal-chef en ligne, dans la forêt de Warnât ; j'ai été nommé sous-officier en ligne, dans les tranchées, en face de Deux-Ponts ; j'ai été proposé pour la croix de guerre au mois de janvier 40. Le 1^{er} mai, j'étais affecté au 6^e Tirailleurs sénégalais, comme chef de groupe ; le 16, nous montions en ligne, au sud de Sedan. Pendant neuf jours et neuf nuits, sans dormir, sans boire et presque sans manger, j'attaquais et je contre-attaquais, au coupe-coupe, à la tête de mon groupe.

Le 24 au matin, il me restait deux hommes : mon caporal et mon tireur ; le 24 au soir, un obus me tombait aux pieds, m'enfouissant presque complètement.

Grièvement blessé, j'ai été évacué sur l'hôpital de Lannemezan (Hautes-Pyrénées). Au mois de septembre, j'ai été réformé, par une commission du Val-de-Grâce, n° 2, sans pension. J'ai trouvé cela normal : je ne me suis pas engagé pour trailliquer de ma peau ; et puis, quand on a fait une bêtise (c'est de mon engagement que je parle), il est juste de payer les pots cassés.



— Moi aussi, ma bonne dame, j'aime bien la Bretagne. La preuve c'est que j'y ai acheté le plus possible de terres...

Mais où je l'ai trouvée saumâtre et plus dure à avaler qu'une potion d'ipéca régimentaire, c'est quand, il y a quelques mois, j'ai reçu la visite du garde-champêtre, enquêtant pour savoir (ouvrez bien vos oreilles !) pour savoir si mes moyens de fortune me permettaient de payer les frais d'hospitalisation.



« Comme aux plus beaux jours »

Paris-Soir publiait à la fin de la semaine dernière, en première page, un cliché sur trois colonnes représentant d'impressionnantes réserves de viande. Cette suggestive photo était accompagnée de la légende suivante : « Il y a, en ce moment, abondance de viande sur le marché, disions-nous hier. Notre photographie a pu fixer sur sa plaque, hier aux Halles, ce spectacle qui évoque les époques heureuses. »

D'autres journaux parisiens signalaient en gros caractères : « Plus de viande que de tickets ». Nous avons vu, hélas ! plus de tickets que de viande. Et cette viande qui est à nous et que nous refusons à la donne aux autres.

D'autre part, Radio-Paris affirmait l'autre jour qu'en Bretagne le beurre « pourrissait » chez les producteurs. C'est évidemment faux, nos ménagères le savent bien, mais c'est ainsi qu'on déchaîne l'envie contre les Bretons tout en les dépouillant.

Skol Veur ar Brezoneg « Skol Veur ar Brezoneg », qui marque le départ de Rennes de notre Université Bretonne, a été inaugurée samedi dans les locaux du Cercle Celtique.

Devant plusieurs dizaines d'auditeurs, M. Roparz Hemon, directeur de l'Institut Celtique, prononça un discours d'ouverture absolument remarquable.

Ce discours fut suivi du premier cours d'Irlandais par Mme Andouard. Ce début prometteur est de bon augure pour « Skol Veur ar Brezoneg », dont nous reparlerons à loisir dans un prochain numéro.

« Croyez que, si étant présent lors de la projection récente de ce film à Versailles, j'en avais suivi la municipalité, cette projection n'aurait pas eu lieu. »

« J'espère donc que cette mise au point fera comprendre à vos lecteurs que partout où ils se trouvent, les Bretons et les municipalités amies ne connaissent qu'un but : le respect dû aux fils d'Armor. »

« Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à mes respectueuses salutations. »

E. LE FOLL, 1, rue Devaiois, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

« Monsieur le Directeur, »

« Nous avons reçu du président de l'Amicale des Bretons de Versailles et des environs la lettre suivante : »

« Monsieur le Directeur, »

« Pal ou Phonneur de lire dans l'Heure Bretonne du 17 octobre, dans vos échos, « Toujours Bécassine », que ce film avait été affiché et projeté à Versailles, pendant mon absence pour un séjour au pays, bien naturel pour un Breton. »

« Qu'un commerçant ait en l'innocence de faire paraître dans sa salle une telle horreur, rien ne dit — qu'une telle projection ait presque passé inaperçue — que cette horreur soit tombée dans le domaine de l'indifférence des Bretons et de la municipalité. »

« Permettez-moi, en ma qualité de président des Bretons de Versailles et environs, et digne successeur des Yves Le Goz, Louis Turban et Guillaume Gaudissot, de vous faire connaître qu'à l'époque où il était question de ce film, une protestation indignée fut adressée à la presse et au maire de Perros-Guirec. »

« Croyez que, si étant présent lors de la projection récente de ce film à Versailles, j'en avais suivi la municipalité, cette projection n'aurait pas eu lieu. »

« J'espère donc que cette mise au point fera comprendre à vos lecteurs que partout où ils se trouvent, les Bretons et les municipalités amies ne connaissent qu'un but : le respect dû aux fils d'Armor. »

« Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à mes respectueuses salutations. »

E. LE FOLL, 1, rue Devaiois, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

« Monsieur le Directeur, »

« Nous avons reçu du président de l'Amicale des Bretons de Versailles et des environs la lettre suivante : »

« Monsieur le Directeur, »

« Pal ou Phonneur de lire dans l'Heure Bretonne du 17 octobre, dans vos échos, « Toujours Bécassine », que ce film avait été affiché et projeté à Versailles, pendant mon absence pour un séjour au pays, bien naturel pour un Breton. »

Où l'on oublie le principal

(suite de la page 1)

- 11. — Crainte du chômage.
12. — Maudits état de santé des gens qui se marient.
13. — Difficultés et peines pour élever des enfants.
14. — Peur des souffrances de la maternité.
15. — Crainte de ne pouvoir bien élever plusieurs enfants.

C'est d'après ces 15 causes officielles que les concubinaires devront élaborer leurs réponses. De celles-ci sortira un liste-type exprimant l'opinion de la majorité.

De quoi se marier, comme disent les parigots !

Car, enfin, il me semble que l'on a oublié l'essentiel : on parle bien de la responsabilité des ménages, mais l'on oublie celle de l'Etat. Or, en définitive, c'est l'Etat français, c'est la politique de l'Etat français qui est à l'origine de la chute catastrophique du chiffre des naissances.

Il a été le grand responsable de la décadence des mœurs. Et d'une.

Il n'a jamais su créer le climat de confiance nécessaire à la construction de l'avenir. Et de deux.

C'est par là que la politique bécassine de ces vingt dernières années ni l'esprit de revanche qui anime certains milieux influents qui rétabliront ce climat de confiance. Quant à la Révolution nationale, elle est infiniment plus déprimante qu'exaltante. On ne saurait avoir foi dans l'avenir français, alors que depuis le début du siècle, l'on a, toutes les cinq minutes, l'impression d'une catastrophe prochaine.

Parce qu'ils ont plus de ressources morales, les Bretons ont mieux résisté à cette dépression que les Français moyens. Mais le mal fait déjà de graves ravages en notre pays. Nous voulons éviter à la Bretagne d'être entraînée dans la décadence générale.

C'est une des grosses raisons de notre action.

C'est pour cela que nous construisons dans la foi et l'enthousiasme un avenir meilleur pour tous les fils de Bretagne.

Et c'est parce qu'elle a su rester un exemple sur le plan moral que la Bretagne a mérité de vivre cet avenir meilleur.

Mais elle ne laissera plus gaspiller ses enfants en de folles boucheries à la frontière des Vosges.

L. QUÉRÉ.

Les enfants de nos familles nombreuses vivront largement dans la Bretagne nouvelle.

Ils ne seront plus les domestiques des fils uniques des bourgeois parisiens.

Au M. S. R.

Par un communiqué à la presse, le M. S. R. a fait connaître que sur l'ordre de son chef, Eugène Deloncle, il a quitté le Rassemblement National Populaire.

Nolans, à titre documentaire, que le M. S. R., à la suite de cette rupture, s'est tracé la ligne de conduite suivante :

Il entend refuser à tout ex-parlementaire un quelconque poste de commandement dans l'Etat nouveau.

Il entend s'opposer de toutes ses forces au retour masqué des franc-maçons et de leurs maîtres juifs.

et nous pouvons espérer y compter prochainement de nouvelles adhésions.

VANNES. — Strollad Breizh (P. N. B.) : Rue du Li-Colonel Maury (P. et dernier immeuble à droite en partant de la place Saint-Nicolas. Essentiel à droite sous porte cochère, second étage). Permanence : de 10 h. à 12 h. et de 17 h. à 19 heures. Tél. 1-8-30.

Bretons Emigrés Direction pour les Bretons Emigrés : 60, rue de Valenciennes, Paris, Téléphone Littéré 75-66. C. C. P. 244-63 Paris.

PARIS. — Section de Paris : 85, rue de Valenciennes (angle rue de Rennes, entre Saint-Pierre), Paris (VIe). (Téléphone Littéré 76-56). Les bureaux sont ouverts chaque jour de 14 h. à 19 heures, même le dimanche.

Les visites, les distributions de tracts, de vieux journaux se poursuivent et s'intensifient même. Les 27, 7 et 17 arrondissements ont été dernièrement travaillés et partout nos propagandistes et nos délégués rencontrent un accueil cordial.

KREMLIN-BICETRE, VILLEJUIF, GENTILLY. — Permanence le samedi, de 17 h. à 19 h., au Café de l'Arc-en-Ciel, 1, rue du Fort (en face l'Hay), à Kremlin. Tous nos camarades sont invités à venir se renseigner sur l'activité bretonne dans la région parisienne (Commissariat breton, Entaïde, Maitrise et Danes lastones).

VINCENNES, ALFORTVILLE, CHARENTON, MONTREUIL, ST-MANDE, FONTENAY-SOUS-BOIS. — Permanence le dimanche de 10 h. à midi, au café « Aux Trois-Pignons », 125, av. Gallieni, 1. Av. Joffre, à St-Mandé, Métro Fontenay.

La visite des camarades continue, tous montrent leur plaisir de voir que « cela remue » et que quoique n'étant pas encore des nôtres ils ne sont pas oubliés. Les liens se resserrent encore dans la grande colonie bretonne de la région parisienne.

SAINT-DENIS, ILE-SAINT-DENIS, GENNEVILLERS, VILLENEUVE-LA-GARENNE. — Permanence le samedi, de 10 h. à 12 h., au Café-Tabac du Ormeaux, 35, bd Jules-Guesde, à St-Denis (en face de l'église neuve Saint-Denis-d'Estrie).

CLICHY, LEVALLOIS-PERRET, ST-OUEN. — Permanence le dimanche de 10 h. à 12 h., au Café « Au Bon-Café », 35, bd Jean-Jaurès, à Clichy (angle r. Henri-Barbusse, face Julien-Dumay, Maison Mouton).

ANGERS. — La permanence se fera provisoirement, chaque jour, de 19 h. à 20 h., chez M. Etienne Chevreton, 10, r. Valdemar.

D'une semaine à l'autre

En marge du conflit

« A Washington, la Chambre des Représentants a voté les modifications à la loi de Neutralité, demandées par le Président Roosevelt, par 212 voix contre 194. Il y a eu 29 abstentions. L'événement pourrait avoir une portée considérable sur le plan international. Toutefois, les chiffres du scrutin révèlent que l'opinion américaine est profondément divisée et que les belligères d'Outre-Atlantique sont loin d'avoir réalisé l'unanimité nationale et même une véritable majorité autour de leurs projets. »

« Le gouvernement bulgare a de nouveau exprimé aux gouvernements d'Allemagne et d'Italie sa volonté de collaborer au nouvel ordre européen. »

« Le bruit court d'une rencontre possible de MM. Roosevelt, Staline et Churchill. »

« A la suite du récent remaniement ministériel, la Turquie a déclaré qu'elle restait fidèle à la politique de neutralité. »

« Le 17 novembre, M. Alfred Rosenberg, le grand spécialiste allemand des questions de l'Est européen, qui avait toujours dénoncé le danger que constituait pour la civilisation européenne l'existence du monstrueux Etat russe, a été nommé par le Führer, ministre du Reich pour le territoire occupé de l'Est. On sait aussi que M. A. Rosenberg, auteur du célèbre ouvrage intitulé Le Mythe du XX^e siècle, est l'un des principaux protagonistes de l'idée nordique dans l'Allemagne Nationale-Socialiste. »

« En des circonstances dont les communiqués officiels n'ont pas encore révélé tous les détails, l'avion qui ramenait d'Algérie le général Huntziger, s'est écrasé au sol dans le Gard. Le ministre de la guerre français et ses compagnons ont été carbonisés. »

« MM. Daladier, Blum et Gamelin ont été transférés au fort du Portalet. »

« Une nouvelle loi vichysoise sur les sociétés secrètes permettra de reconsidérer le cas de certains dignitaires maçonniques. »

« Le gouvernement de Vichy organise un référendum sur les causes de la dénatalité en France. »

« 677 Syndicalistes de diverses tendances se sont réunis à Paris pour discuter de la Charte du travail. Ils ont formulé de très nombreuses critiques à l'égard d'un texte dont M. Pucheu a dit lui-même qu'il ne saurait être appliqué. Alors, pourquoi, dans ces conditions, présenter une Charte du travail. »

« On annonce que les chevaux, les vaches et les cochons auront prochainement leurs cartes d'identité. Les chevaux auraient, en outre, une carte de clous. »

« Assez travaillé pour les autres, construisons pour nous une Bretagne « à la page » où nous vivrons LIBRES. »

16 août 1944 : voilà, n'est-ce pas vrai, un fonctionnaire en avant sur son siècle. Ça ne fait rien ! Deux erreurs en trois lignes ! Si ce jeune homme avait servi comme secrétaire dans mon régiment, il aurait eu, bien vite, de l'avancement au grade de garde d'écurie.

Une invitation : je suis prêt à « remettre ça », tout de suite, sur n'importe quel front : à une condition, c'est d'avoir, dans mon groupe, les responsables de la « sommation » : j'emporterai avec moi le précieux petit papier ; il pourrait leur servir...

Et enfin, un vœu : pourvu qu'un employé zélé de la S. N. C. F. ne se pique pas d'émulation et ne m'envoie pas la note de mes voyages en sleeping sans ressorts...

Jean JUHEL, Antiquaire, Pontorson (Manche).

N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

J'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'une erreur administrative, d'une délicate plaisanterie d'un M. Le-bureau en mal de papier à gratter. Que non ! Le Fisc, imperturbable, s'est retourné vers mes parents : ceux-ci, bien entendu, ont répondu que je n'étais plus en nourrice (je suis marié, père de deux enfants) et que j'étais assez grand pour régler moi-même mes affaires.

Alors, la semaine dernière, j'ai reçu du percepteur une sommation d'avoir à payer, de suite, la somme de 1.986 fr. 70.

Je blême, direz-vous ? Le papier est encadré dans mon bureau, à la disposition des incrédules (à mon petit garçon qui ne sait pas lire, j'ai expliqué que c'était une citation : de fait, je ne changerais pas contre la croix de guerre 39).

Sur le fait lui-même, pas de commentaires : je craindrais d'en gêner la saveur...

Mais, une observation : le scribouillard chargé de remplir la feuille « perceptoriale », a commis deux erreurs : 1^o Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 1941, au-tit marqué ; à cette époque, j'avais, depuis longtemps, réintégré mes pénates ; 2^o Arrêté préfectoral du

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

« N. D. L. R. — Cette histoire est effarante et d'aucuns la diront invraisemblable. Or, nous avons nous-mêmes vu l'avis du Percepteur de Pontorson. Il est daté du 18 octobre et porte les mentions suivantes : Budget départemental, chap. 7, article 13. Frais d'hospitalisation 2^e trimestre 41 : 1.986 f. 70, etc...

LA CHRONIQUE DE BRETAGNE

KONAN 41

MON CARNET

Calendrier de la semaine

- 23. — Saint Deniol, évêque gallois, VI^e siècle. Patron primitif de Plou-daniel.
24. — Saint Colomban, abbé, VI^e s., invoqué pour les épileptiques. Patron de Brélidy, de Locminé, de St-Colomban, de Trévenac, Chapelles à Carnac, Kergrist, Lannour, etc.

EPHEMERIDES

- 23. — 1789. — Délibérations de nombreuses paroisses de Bretagne (Saint-Aubin de Rennes, Châteaugiron, etc.) sur le projet des Etats Généraux.
24. — 1643. — Mort du maréchal de Cadignan.
25. — 1824. — Réception à l'Académie française de l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen.

SAINT-BRIEUC
Toujours l'irritante question du chauffage

Il n'est bruit que de l'interdiction jetée sur le transport du bois de chauffage, par le Groupement Forestier des Côtes-du-Nord. Le Directeur de cette moderne pétai'duère est en même temps marchand de chauffage, ce qui est déjà une bonne raison. Il agit en vertu d'un décret préfectoral « qui n'existe pas encore », mais que notre vieil ami, le « Comptoir des Combustibles », ex-Tourbière, a tâché d'obtenir de la Préfecture. Les tourbières sont inondées, leur exploitation va coûter le triple du prix normal. Alors ! on rattrape au vol le bois de chauffage. Le Directeur du groupement exécute fidèlement les ordres de celui qui l'a placé là.

RENNES
Est-ce vrai ?

« Que le peuple des bouchers rennais murmure ? Ne dit-on pas en effet que des investigations subtiles de dévouerries de viande « hors marché blanc » ont été rigoureusement sanctionnées sauf en un cas, un seul ? Et que ce seul cas est celui d'un boucher qui a l'honneur d'être le fournisseur de certaine très grosse huile départementale ? L'affaire remonte à plus de six semaines, dit-on, mais si d'autres ont reçu la note à payer, notre boucher « aimé des dieux » peut dormir tranquille. Car les maîtres du régime qui lancent à tout instant des appels à la conscience, à la charité chrétienne « des autres », n'oublient pas que leur charité bien ordonnée commence par eux-mêmes et leurs amis intéressants. « Monsieur ! Qui de droit », il ne s'agit pas de prêcher la morale, il faut prêcher d'exemple ! Hélas !... »

Les heures des marées

Table with 3 columns: Date, Hour, and Tide level for various locations like St-Malo, Brest, etc.

Les principales foires de la semaine

- Ille-et-Vilaine. — Bècherel, le 24 ; — Dol-de-Bretagne, St-Méen-le-Grand, le 29.
Loire-Inférieure. — Moisdon-la-Rivière, le 24 ; — Les Loroux-Bottereau, Vallet, Yvrandes, le 25 ; — Herbignac, le 26 ; — Plessé, le 27.

La pénitence est douce

Il s'agit encore du ou plutôt de l'Ex-Directeur du Bureau Départemental des Charbons à la Préfecture des Côtes-du-Nord. On vient de découvrir (et on y a mis le temps) qu'il suffisait de lui procurer du beurre, des œufs ou de la viande pour recevoir gracieusement un bon de 500 ou 1.000 kilos de charbon. Nous vivons à l'âge du troc. En vertu de l'axiome populaire : « Donne-moi de c'que t'as, j'aurai de c'que j'ai ! », il échangeait sa marchandise (ou la nôtre) contre ravitaillement personnel. Alors, il a été vidé, simplement ! On attend son départ pour le Châteaubriant. Mais comme il n'est pas bryton, il n'ira pas à la Bastille ripetoise. Il est toujours à Saint-Brieuc. On va sans doute le changer de service. Peut-être même lui donnera-t-on de l'avancement. On lui doit bien cela !

LES COURS

- BOEUF de travail. — Jeunes couples : de 10.000 à 13.500 frs à Redon ; de 9.000 à 13.000 frs à Herbignac ; de 8.000 à 13.000 frs à Châteaubriant.
VACHES. — Amouillantes : de 8.000 à 10.000 frs à Landivisiau ; de 4.000 à 7.000 frs à Locminé ; de 7.000 à 8.500 frs à Châteaubriant ; de 5.800 à 6.500 frs à Herbignac ; de 4.500 à 6.000 frs à Redon.

LES SERPENTS RETOMBENT TOUJOURS SUR LEURS PATES...

Depuis le mois de juillet dernier, nous pensions que nous n'entendions plus parler du célèbre préfet du Morbihan au nom de serpent. Nous pensions qu'un homme qui avait été le favori du gouvernement du Front populaire, l'homme à tout faire du sémite Léon Blum et du maçonnie Max Dormoy, qu'un homme aussi manifestement fermé à toute idée de réorganisation européenne que le condamné du 2 juillet 1941 aurait lui-même désiré qu'on ne parle plus de lui.

RADIO BRETAGNE

- Programme du mercredi 26 novembre
16 h. 45. — Théâtre breton : Manig al Louarn, pièce de Y.-M. Prigent, interprétée par la troupe Gwalarn.
17 h. 40. — Causerie en breton, par Roparz Hemon.
17 h. 45. — Causerie agricole hebdomadaire, par M. BAILLARGE (Agronome).
18 h. — Fin de l'émission.

VANNES

grande partie des enfants et petits enfants des jubilaires.
ST-SERVAN. — M. Paul Bouju, ancien préfet des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure, originaire de Saint-Servan, est décédé à Paris.
COTES-DU-NORD
PLOGRESCANT. — Le jeudi 6 novembre ont eu lieu les obsèques de M. Bernard, constructeur de bateaux à Plogreasant, décédé après une courte maladie. Il laissera le souvenir d'un homme très serviable et jouissant de l'estime générale. Nous adressons à la famille en deuil nos sincères condoléances.

EN BREF...

- MORBIHAN
VANNES. — Le sacre de Mgr Le Bellec aura lieu à St-Brieuc le jeudi 11 décembre, sauf empêchement de dernière heure. C'est donc le jeudi suivant, 18 décembre, que le nouvel évêque prendra possession de son siège.
ETEL. — La pinasse à moteur Anne-Louise, de 40 tonneaux, a chaviré sur la barre d'Étel. Le patron et tous les hommes de l'équipage ont péri. Les cinq autres ont réussi à rejoindre la rive à la nage.
PLOEMEUR. — Le château de Kerriher, près de Ploemeur, a été complètement détruit par un incendie. Les dégâts atteignent le million.
LOIRE-INFÉRIÈRE
NANTES. — Mme Jeanne Mahé, demeurant 16, rue de Barbion, a tenté de se suicider en se jetant dans l'Érdre en compagnie de ses enfants âgés de 4 et 3 ans. Mme Mahé sera poursuivie pour tentative de meurtre.
ST-JULIEN DE CONCELLES. — M. Henri Bicy, 58 ans, marchand d'osier à La Chabouette, trompé par l'obscurité, a buté dans un petit mur et est si malencontreusement tombé qu'il s'est fracturé le crâne.
LA BAULE. — La police a arrêté la jeune Lucienne Karkovitch, 19 ans, qui avait tué sa belle-mère le 7 novembre dernier. Au moment de l'arrivée des agents, la jeune criminelle tentait de se suicider en s'ouvrant les veines.
ST-PHILBERT-DE-GRANDLIEUX. — La police recherche deux hommes, dont le nom est Joseph Chénou, qui ne faisant passer pour des délégués du ravitaillement général, ramènent à prix d'or des tonnes de haricots et de pommes de terre dans la région de St-Philbert de Grandlieux.

FINISTÈRE

LANDIVISIAU. — D'un correspondant local : « Pourquoi n'avons-nous pas eu fin octobre de viande à Landivisiau ? (Le plus gros centre producteur du Finistère avec Lesneven). Car il est tout de même irrégulier que nous fournissions de la viande à tout le monde, même à Paris, en assez grosse quantité toutes les semaines sans que nous puissions avoir un seul morceau. Je vous signale ce fait, etc. »
Les Brestois n'ont pas moins d'appétit que les Havrais
D'un correspondant brestois : « C'est pas sans une profonde surprise que j'ai appris par l'Heure Bretonne la mesure prise en faveur du Havre, ville sinistrée, et portant la ration hebdomadaire de viande à 400 grammes. On se demande ce qu'attendent ces Pouvoirs publics pour généraliser cette mesure et l'appliquer à toutes les villes sinistrées. Cette situation exceptionnelle semblerait devoir compenser la gravité ultime des bombardements. Pourquoi toujours des générosités à sens unique ? En serons-nous toujours réduits aux « épiluchures » comme dans la trop fameuse chanson ? »

LA CARTE DE CLOUS POUR LES CHEVAUX

Une carte de clous a été instituée pour les chevaux du Morbihan qui devront, en outre, être inscrits chez leur maréchal-ferrant, pour que les besoins en clous puissent être contrôlés. On apprend ainsi que le département compte 45.000 chevaux et que ceux-ci utilisent 5 tonnes de clous par mois.

LA CARTE DE CLOUS POUR LES CHEVAUX

La ville de Vannes boit-elle trois fois plus de cidre que la ville de Lorient ?
D'un correspondant lorientais : Vannes a reçu de la répartition 180 hectolitres de cidre et Lorient 60, dont le tiers était, à l'avance, réservé aux hôpitaux.
Nous félicitons nos compatriotes vannetais de cette aubaine ; mais, comment se fait-il qu'une ville de 24.068 habitants reçoive trois fois plus de cidre qu'une ville de 45.817 habitants ?
Erreur de répartition ? Ou répartition combinée ?

DOUARNENEZ
37 pêcheurs douarnenistes périssent en mer

Deux palangriers, la Sainte-Thérèse et le Supplément, n'ont pas rejoint leur port d'attache. Les membres des deux équipages ont péri. Ce double naufrage a fait 37 victimes et une soixantaine d'orpècles parmi la population douarneniste.
Nous nous inclinons avec émotion devant le malheur qui accable de nombreuses familles du grand port cornouaillais.
Ce nouveau drame illustre, hélas ! le redoutable mérite de nos pêcheurs bretons, auxquels les pouvoirs officiels mesurent si souvent et si méprisamment le pain qu'ils gagnent dans le danger.

Maquereaux! Garde à vous! Dans le filet, en avant! Nagez!

Le B. N. P. et M. Fouesnant, délégué régional du Bureau du Poisson ont décidé que Kemper n'aurait de poisson qu'à condition que la répartition soit appliquée à Kemper. Ils ont entrepris de provoquer la venue du poisson à Kemper d'une manière automatique.
Chaque port du littoral, de Douarnenez à Concarneau doit servir Kemper à jour fixe. Tant mieux s'il y a du poisson dans le port désigné pour le jour. Tant pis s'il n'y a pas de poisson ce jour-là, même si les autres ports en regorgent : le « trigle » est de rigueur pour les pauvres Quimperois. Il est bien digne d'un ancien « jagot » de vouloir commander à Dieu, aux vents, à la mer et au poisson.

qui ne les demande même pas, payant seulement des produits non taxés, nuisant ainsi aux ménages dont la bourse est plutôt plate en ces temps de Révolution Nationale.

Les détaillants aussi ne sont pas content

Le bénéfice du détaillant est réduit. Calculons-le et nous verrons que le métier de détaillant de poisson à Kemper n'a rien de brillant actuellement.
Sur un arrivage de 5 tonnes la semaine, les détaillants disposent de 4 tonnes qui sont réparties en 52 parts. Les uns reçoivent une part, d'autres 2, 3, 4, 5 parts selon leur importance. La part est donc de 80 kilos. Le bénéfice total est de 2 frs par kilo, soit pour les 80 kilos 160 frs, ce qui donne un bénéfice brut de 640 francs par mois. Je dis : bénéfice brut, car il faut en déduire 3 % à la valeur d'achat du poisson versé au Comité et tous les frais commerciaux et les impôts.
J'allais oublier de vous dire que le répartiteur-mandataire s'est adjugé cinq parts. Monsieur le répartiteur-mandataire qui n'achète que du poisson fin avant-guerre ne dédaigne plus maintenant le tout-venant. Les clients de ce Monsieur ne font pas la queue aux Halles.
De plus la « Répartition » s'est adjugé la fourniture de collectivités, hôtels et restaurants qui passe sous le nez des détaillants.

On n'est pas content à Kemper

C'est M. Tristani qui nous le dit dans un communiqué à la presse. M. Tristani est ce « Riz-pain-sel » qui nous est arrivé un beau jour des rives de la Méditerranée occuper à Kemper le poste d'adjoint au maire et de président du Comité de Répartition du Poisson. On n'est pas content et on le dit bien haut à consommateurs, mareyeurs, ambulants, parfois le « répartiteur-mandataire » lui-même ; car, si les arrivages étaient plus importants, son bénéfice, quoique déjà coquet, serait encore plus beau.

Le répartiteur-mandataire

Si les chiffres qu'on m'a donnés à Douarnenez sont exacts (et je n'ai aucune raison d'en douter ; ils seraient même encore en dessous de la vérité, d'après certains) le répartiteur-mandataire de Kemper ne s'embête pas. Si vous voulez bien calculer avec moi, lecteurs, nous allons nous en rendre compte rapidement.
Supposons cinq tonnes à l'arrivée à Kemper dans la semaine. Cinq tonnes à 50 francs, prix moyen du kilo, donnent 10.000 francs. Le Comité de répartition s'adjuge :
1) 3 % sur la valeur totale, soit 1.500 francs ;
2) 3 % sur la part des détaillants, soit 1.200 francs ;
3) 2 francs par kilo sur la tonne remise aux collectivités, hôtels et restaurants, soit 2.000 francs.

« Il y aura du poisson demain »

C'est ce que nous dit, en somme, le communiqué de M. Tristani, intendan-adjoint au maire.
Nous nous rappelons certains communiqués de l'année dernière :
« Nous vivrons parce que nous sommes les plus fairs. »
« Nos troupes se retirent sur des positions préparées à l'avance. »
« Nous en avons vu des résultats de façon palpable. »
« C'est pas avec des paroles que l'on remplit le ventre des populations. »

En se balladant Place Saint-Corentin

Rio n'a pas encore quitté Kemper. L'autre jour il était installé à l'étal d'une marchande, donnant des détails à la clientèle sur la qualité des chemises. Un matin suivant on vit la commerçante se diriger de bonne heure vers la Préfecture. Elle ne trouva pas Rio, bien entendu, qui n'était qu'à 10 heures. Nous serions curieux de savoir combien a coûté à cette commerçante le temps que Rio passa à son étalage.
Rio n'a toujours pas été relevé de son poste à Kemper, où ses fantaisies ne sont pas goûtées, même de la « Môme Flore ».

NANTES
Ni charbon, ni tourbe, ni bois !

D'un correspondant nantais : Suite à vos très intéressants articles sur la tourbe :
La succursale Worms de Nantes n'en a plus à vendre ou, plus exactement, n'a pas dû en avoir à vendre à Nantes ; ils n'ont d'ailleurs pas davantage de bois (2), pas plus que de charbon.
Un petit magasin, 58, rue de la Bastille, en affichait à 900 francs le mille, il y a quelques mois ; ce prix a été ramené à 700 francs ; puis vente sans prix et enfin cessation de la vente par intermittences. Y a-t-il eu des livraisons de faites, je l'ignore, car je suis toujours arrivé au mauvais moment, soit quand le prix était à 700 francs, alors que la taxe est 350 (il n'y a pas de centimes), ce qui me fit reculer, soit quand la vente était suspendue... sans indication de date de reprise.
N'est-ce pas un petit jeu d'une des multiples branches des trusts-rationnements ?
Et comme on prétend nous interdire le chauffage à l'électricité, que nous restera-t-il pour ne pas mourir de froid ?
Il y a pire et plus éloquent : à l'intérieur d'un petit édifice près de la Mairie, cette inscription à la craie : du pain ! Allons-nous aussi mourir de faim pour que vivent ceux de Vichy, Paris et consorts ?

BRETONS ÉMIGRÉS SECOURS D'HIVER

Loin de nous la pensée de nier qu'il y ait de la misère en Bretagne. De la misère, donc des misères. Des misères multipliées par la guerre, par la déflation et ses conséquences, par les restrictions et leurs séqueles.
Mais au village, les gens se connaissent. Rares sont les misères ignorées. On voisine, mieux encore on cousin. Et le « cousinage » à la mode de Bretagne n'est pas un vain mot. L'enfance existe, tout naturellement, sans comités, sans bureaux, sans battement de tambour.

pour se rendre utile, il suffit d'avoir du cœur.
Bretons de Paris ou de Bretagne, pensez à la misère cachée de vos compatriotes et sachez qu'à nous, leurs amis, ils osent souvent se confier ; mais qu'ils est dur pour de manquer de ce qu'il faut pour répondre aux appels entendus.
Voilà pourquoi nous battons le tambour. Il résonne clair, trop clair, dans la nuit trop froide.
D. K.
Service d'entraide de Ker-Vreiz, 43, Rue St-Placide, Paris (6^e).

Encore le Contrôle des Prix

Nous voudrions connaître le menu du banquet qui réunit dernièrement ces Messieurs du Contrôle des Prix à l'Hôtel de la Paix.

Ni beurre, ni huile au pays de Saint-Pol

D'un correspondant de Saint-Pol de Léon :
« Le 10 novembre La Dépêche de Brest donnait en deuxième page la ration de matières grasses pour novembre ». L'huile devait être fournie à raison de 125 grammes par personne.
Or, à Péprière, nos ménagères se virent octroyer seulement 75 grammes de ce précieux corps gras d'ordre préfectoral. La circulaire dont j'ai pris connaissance est, en effet, formulée sur ce point.
« Pourquoi ce régime spécial ? On estime peut-être que nous avons en huile ce qu'il faut pour remplacer l'huile ? On ignore seulement, que cette région ne possède pour ainsi dire pas de cheptel, tout l'achat de nos cultivateurs se consacrant à la culture maraîchère. A tel point que je connais bien des fermes où l'on achète avant la guerre le mardi, jour de marché, le beurre de la semaine dans les magasins d'alimentation de la ville ; beurre en provenance de Normandie.
Ceci n'a pas empêché la Préfecture régionale de lancer un appel aux paysans bretons : « Comme vos pères, a-t-elle dit, vous avez souvent montré combien vous savez vous enflammer pour les causes généreuses et humaines, etc... »
Tu parles ! Voyez monument de Sainte-Anne, pour ne parler que de cela.
Alors assez ; gardez votre huile, votre viande, vos pâtes, mais laissez nous la paix. La plaisanterie dure depuis plus de 200 ans. C'est trop.
Nous en avons par dessus le bonnet. »

La semaine à Ker Vreiz

- Mardi 25. — Cours élémentaire de Breton de 19 h. 15 à 20 h. 15.
Mercredi 26. — Cours d'Histoire de Bretagne par M. Alain Le BAKER (La Religion des Celtes), de 19 h. à 20 heures.
Jeudi 27. — Cours moyen de Breton (Trec'h kenta), de 19 h. 30 à 20 h. 30.
Vendredi 28. — Nevezadur, répétition de chant de 18 h. 30 à 19 h. 30.
Samedi 29. — Cours supérieur de Breton (Trec'h Meur), de 18 h. 30 à 19 h. 30.
Bibliothèque ouverte de 18 h. à 19 heures.
De 1^{er} au 30 novembre Ker Vreiz présente un groupe d'artistes bretons (Peinture, sculpture, Arts décoratifs), à la Galerie Susse Frères, 13, boulevard de la Madeleine, Paris. Entrée libre.
Ker-Vreiz est ouvert tous les jours de 17 h. 30 à 20 heures.
Le dimanche 23 novembre : réunion de S. A. V. à 16 heures. Election du bureau.
PARIS. — Nevezadur participe à une séance de folklore le dimanche 23 novembre 1941, au Conservatoire.
LE MANS. — Le dimanche 23 novembre 1941, conférence donnée par M. TYPEN de Nevezadur, avec audition des binouistes Dorig Le Voyer et HAXON.
Nous espérons que nos amis du Mans viendront nombreux assister à cette réunion qui créera un lien de plus entre les Bretons de Paris et ceux du Mans.

TOUS LES BRETONS LISENT GALERNE LE REVEL BRETON
Organe des Compagnons de Merluc
Organe d'Unvaniez Arvor
Consacré à la Haute-Bretagne
Folklore — Histoire
Parlers populaires — Arts
Abonnement global : 25 francs par an.
Direction et Administration : VITRE, 46, rue Poterie
Compte courant postal Jean CHOULEAU, 8652 RENNES.

POUR TOUS VOS TRANSPORTS MARCHANDISES DIVERSES, DENRÉES, BAGAGES SUR LE NORD, PARIS, ROUEN, L'EST
Utilisez les services réguliers journaliers dans chaque sens
NORD-BRETAGNE
17, Bd Beaumont, RENNES
R. P. St-Vincent-Paul, PARIS
Tél. 49. 68.84 BOMBOILE & BOMBOILE Tél. Trud. 72.36

Librairie LARCHER
2, Place du Palais — RENNES
GRAND CHOIX DE LIVRES, OUVRAGES SUR LA BRETAGNE
Papeterie — Articles Etudiants et Ecoles
IMPRIMERIE CENTRALE DE RENNES.
Le Gérant : G. BRKTON.